



Fondation de prévoyance « PACT »

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE 2023

présenté au Conseil de fondation du 30 mai 2024

* * * * *

* * * * *

* * * *

* *

*

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter, le rapport annuel pour 2023 de notre institution de prévoyance.

1. Introduction

Pour l'année 2023, la PACT affiche un degré de couverture de 113.4%. La performance nette a été de 3.68%.

En 2022, la PACT affichait un degré de couverture de 111.1% avec une performance nette de -4.09%.

Avant de poursuivre notre ordre du jour, voici un bref rappel des activités du Conseil durant l'année écoulée.

2. Activités du Conseil de fondation

Celui-ci s'est réuni 2 fois, soit les 31 mai et 29 novembre 2023.

Durant la séance du mois de mai 2023, les points suivants ont été traités :

- Présentation des rapports et décharge à l'administration.
- Confirmation des mandats de l'actuaire-conseil, de l'organe de révision et du consultant institutionnel.
- Point de situation sur la Fondation Hypotheka.
- Rapport de Coninco au 1^{er} trimestre 2023.
- Point de situation sur la gérance des immeubles PACT

Ensuite, les membres ont pris note de la pondération des placements collectifs non transparents et se sont prononcés à l'unanimité pour la poursuite de la politique de placement. Les principes de loyauté ont été attestés par les membres du Conseil.

Durant la séance du mois de novembre 2023, les points suivants ont été traités :

- Nomination du nouveau président, Monsieur Pierre-Alain L'Hôte suite au départ à la retraite de Monsieur Michel Bagattini
- Nomination de Madame Raphaëlle Bagattini pour combler la place vacante du côté de la délégation patronale
- Nomination de Madame Patricia Perréard pour combler la place vacante pour représenter les bénéficiaires en activité.
- Point de situation sur la Fondation Hypotheka
- Rapport de Coninco au 30 septembre 2023.

- Validation des modifications réglementaires proposées par l'administration et le conseiller actuariel, Pittet Associés.
- Décision de créditer les comptes d'épargne de 2%, à savoir d'1% supplémentaire et de verser une rente supplémentaire pour autant que le degré de couverture ne soit pas inférieur à 112% au 31 décembre 2023.
- Actualisation de la matrice des risques du système de contrôle interne (SCI).
- Validation de la proposition pour revoir à la hausse le montant des jetons de présence à CHF 500.- par séance et le forfait du président et du vice-président à CHF 3'000.- au lieu de CHF 2'000.-.

3. Conclusion

Je conclus en adressant mes plus vifs remerciements

- à vous, Mesdames et Messieurs du Conseil et à l'administration.

pour votre contribution des plus actives à la bonne gestion de notre institution.

Le président :

Pierre-Alain L'Hôte